



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE MARTINIQUE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

**Construisons ensemble
nos parcours territoriaux**



Justin PAMPHILE

Président du Centre de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale de Martinique

Ce rapport d'activité revêt une portée particulière. Il retrace la dernière année d'une mandature qui aura accompagné l'une des périodes les plus exigeantes de l'histoire récente de notre établissement.

Notre action a débuté dans un contexte inédit, marqué par la crise sanitaire. Face aux nouveaux défis, le Centre de Gestion a su s'adapter pour continuer à répondre aux attentes des collectivités. Ces premières années ont posé les bases d'une administration plus agile et plus résiliente.

Au fil du mandat, cette capacité d'adaptation s'est transformée en véritable dynamique de modernisation. Les élections professionnelles de 2022, organisées selon des modalités hybrides, ont illustré notre volonté de concilier sécurité et proximité. Plus largement, nous avons poursuivi la transformation de nos services afin d'offrir aux employeurs territoriaux un accompagnement toujours plus performant.

Cette mandature aura également marqué une étape importante dans le rayonnement du Centre de Gestion. Aux côtés des Centres de Gestion de Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, et Polynésie, nous avons structuré un véritable réseau des CDG d'Outre-Mer, permettant de porter une parole commune sur les grands enjeux nationaux de la Fonction Publique Territoriale. Cette coopération a renforcé la visibilité et la prise en compte des réalités ultramarines.

Alors que cette mandature s'achève, notre regard est résolument tourné vers l'avenir. Les profondes évolutions démographiques auxquelles seront confrontées les collectivités nous conduisent à préparer dès aujourd'hui les réponses de demain. Le développement d'un dispositif d'intérim territorial à vocation d'intégration durable illustre cette ambition : permettre aux collectivités de disposer rapidement de professionnels qualifiés, immédiatement opérationnels, tout en favorisant leur insertion durable dans la Fonction Publique Territoriale.

Les défis sont nombreux, je suis convaincu que les fondations posées au cours de cette mandature permettront au Centre de Gestion de poursuivre cette dynamique au bénéfice des collectivités, des agents publics et, plus largement, de notre territoire.



Tressy VIRGINIUS

Directrice Générale des Services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Martinique

L'année 2025 s'inscrit pleinement dans la dynamique engagée par le Centre de Gestion : anticiper les profondes mutations qui transforment la Fonction Publique Territoriale.

Face au vieillissement des effectifs, dont l'âge moyen atteint désormais 53 ans, nous avons souhaité placer l'accompagnement des parcours professionnels au cœur de notre action. Le premier Forum Retraite des Agents Territoriaux (FRAT) a ainsi réuni près de 1 200 participants, offrant aux agents un espace d'information, de conseil et de préparation à une étape essentielle de leur vie professionnelle. Au-delà de son succès, cet événement traduit notre volonté d'aborder les enjeux démographiques avec une véritable politique de gestion des ressources humaines.

Préparer l'avenir, c'est également réfléchir aux transformations du travail public. La première Conférence Régionale pour l'Emploi Territorial (CRET), consacrée à la Génération Z et à l'intelligence artificielle, a rassemblé élus, cadres, experts et partenaires autour des nouveaux défis de l'attractivité, de l'inter générationnel et de l'innovation publique. Cette rencontre a marqué une étape importante dans la construction d'une stratégie territoriale partagée en faveur de l'emploi public local.

L'innovation s'est aussi traduite dans notre fonctionnement quotidien. La dématérialisation des arrêtés, la modernisation du service de Médecine de Prévention grâce à un nouveau logiciel métier et la poursuite de la transformation numérique contribuent à simplifier les démarches, améliorer les délais de traitement et renforcer la qualité du service rendu aux collectivités.

Parce que les attentes des collectivités évoluent, nous avons également développé de nouveaux dispositifs d'accompagnement. Les ateliers « Booste ton profil public » offrent aux candidats les clés pour valoriser leurs compétences et réussir leur insertion dans la Fonction Publique Territoriale. De même, en réponse à la demande des collectivités, l'expertise du pôle Santé Sécurité au Travail a été mise au service de la protection des agents dans le cadre du traitement des Sargasses.

Plus qu'un bilan, ce rapport témoigne d'une mobilisation constante des équipes face à un environnement en constante évolution, toujours au service des collectivités et établissements publics de Martinique.

01

Éditorial

03

Sommaire

04

Nos missions

05

Notre offre de services

NOS MISSIONS OBLIGATOIRES

- Concours et examens professionnels - P. 6
- Bourse de l'emploi / Assistance au recrutement - P. 9
- Assistance à l'élaboration du Rapport Social Unique (RSU) - P. 12
- Gestion et accompagnement des FMPE - P. 14

NOS PRESTATIONS RÉSERVÉES AUX COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX AFFILIÉS AU CDG

Martinique

- Gestion des carrières et fonctionnement des instances paritaires - P. 17
- Assistance juridique statutaire - P. 20
- Référent Déontologue - P. 22
- Accompagnement à la fiabilisation des comptes de retraite - P. 24
- Assistance à la gestion de l'exercice du droit syndical et du dialogue social - P. 27
- Accompagnement en évolution professionnelle - P. 30
- Aide au maintien dans l'emploi - P. 32
- Secrétariat du Conseil Médical Départemental - P. 35
- Convention de participation - Protection Sociale Complémentaire (PSC) - P. 38

NOS PRESTATIONS FACULTATIVES

- Médecine de prévention - P. 41
- Conseils et assistance en matière de santé et sécurité au travail - P. 44
- Inspection en santé sécurité au travail - P. 47
- Assistance à l'élaboration et à la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) - P. 49
- Assistance à la gestion du contrat d'assurance statutaire (CNP Assurances) - P. 51
- Accompagnement à la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) - P. 53
- Médiateur - P. 55

Le CDG Martinique, un partenaire au cœur de la construction des parcours territoriaux.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique (CDG Martinique) est un établissement public local qui mutualise une expertise RH. Il a pour mission d'accompagner les collectivités et établissements publics locaux dans la gestion de leurs ressources humaines.

L'affiliation au Centre de Gestion est obligatoire pour les communes et établissements publics dont l'effectif est inférieur à 350 fonctionnaires titulaires ou stagiaires à temps complet, conformément au **décret du 26 juin 1985**. Elle est volontaire pour les autres collectivités et établissements publics locaux du territoire.

Les missions du CDG s'organisent selon **quatre niveaux d'intervention**, en fonction du cadre réglementaire et des choix d'affiliation des collectivités.

Les missions obligatoires, définies par la loi, sont assurées pour toutes les collectivités. Elles comprennent notamment l'organisation des concours ou la publicité des emplois.

À ces missions s'ajoutent **les prestations obligatoires réservées aux collectivités et établissements affiliés**, telles que la gestion des carrières, la fiabilisation des comptes de retraite ou l'accompagnement à la mobilité.

Le CDG propose également des **prestations facultatives**, ouvertes à tous les organismes locaux, affiliés ou non. Réalisées dans le cadre de conventions, elles couvrent des domaines variés comme la prévention des risques professionnels ou la médecine de prévention.

Enfin, depuis le 1er octobre 2024, **les collectivités et établissements non affiliés peuvent adhérer à un socle indivisible de missions dit "socle commun"**, regroupant des services essentiels.

Au-delà de ses missions réglementaires et conventionnées, le CDG Martinique joue un rôle actif dans l'animation de multiples réseaux professionnels et contribue aussi à l'élaboration et au partage de données sur la Fonction Publique Territoriale. À travers cette diversité d'actions, le CDG Martinique affirme son rôle de partenaire stratégique, agile et à l'écoute, au service d'une Fonction Publique Territoriale moderne, équitable et adaptée aux enjeux du territoire.

Missions réalisées pour toutes les collectivités et établissements publics locaux de Martinique

- **Concours et examens professionnels**
- **Bourse de l'emploi / Assistance au recrutement**
- **Assistance à l'élaboration du Rapport Social Unique (RSU)**
- **Gestion et accompagnement des FMPE**

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS



Le **service Concours et Examens Professionnels** du CDG Martinique est un pilier du recrutement de la Fonction Publique Territoriale. En lien étroit avec les employeurs publics locaux du territoire, il recense les besoins en compétences et organise des concours et examens professionnels rigoureux, équitables et adaptés aux réalités locales.

À travers cette mission, le CDG Martinique garantit l'accès à un recrutement fondé sur le mérite, tout en contribuant à la qualité et à la continuité du Service Public.



7

7 opérations de concours et examens professionnels ont été organisées en 2025. Il s'agissait du concours de Rédacteur territorial et des examens professionnels d'Attaché principal, d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe (ETAPS 2), d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe (ETAPS 1), de Technicien principal de 2^{ème} classe (TEC PAL 2), de Technicien principal de 1^{ère} classe (TEC PAL 1), d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Il faut noter que le calendrier des concours et examens professionnels de Martinique s'inscrit à la fois dans un calendrier national, tout en répondant aux besoins locaux.

CHIFFRES CLÉS



1 582

1 582 candidats se sont inscrits aux concours et examens professionnels: 1 024 candidats au concours de Rédacteur territorial, 77 candidats à l'examen professionnel d'Attaché principal territorial, 4 candidats à l'examen professionnel d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe (ETAPS 2), 6 candidats à l'examen professionnel d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe (ETAPS 1), 42 candidats à l'examen professionnel de Technicien principal de 2^{ème} classe (TEC PAL 2), 11 candidats à l'examen professionnel de Technicien principal de 1^{ère} classe (TEC PAL 1) et 92 candidats à l'examen professionnel d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe ont été admis à concourir. Le CDG Martinique contrôle minutieusement chaque dossier de candidature, désormais entièrement dématérialisé, afin de vérifier le respect des critères d'admission. Sur les 1 582 candidatures reçues, 334 ne réunissaient pas les conditions.



82%

Avec un taux de présence de 82 % aux épreuves écrites, le **service Concours et Examens Professionnels du CDG Martinique** démontre son efficacité dans l'organisation logistique, la communication avec les candidats et la fiabilité de ses procédures. Ce résultat reflète également la pertinence et la nécessité du recensement réalisé auprès des collectivités qui témoigne d'une adéquation entre les besoins exprimés, les profils recherchés et l'engagement des candidats, renforçant ainsi l'efficacité du Service Public Local.



65

65 lauréats ont été admis aux examens professionnels en 2025. Les épreuves orales et pratiques du concours de Rédacteur et de l'examen professionnel d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe ont débuté en février 2026 et se sont achevées en avril 2026. Les lauréats du concours de Rédacteur sont inscrits sur liste d'aptitude et sont prêts à être recrutés et titularisés par les collectivités territoriales. Le suivi du CDG Martinique se poursuit au-delà des portes de la salle d'examen, en les accompagnant dans leur employabilité.

FAIT MARQUANT

La réglementation prévoit que les autorités organisatrices de concours organisent au moins une réunion d'information et d'échanges sur la recherche d'emploi à l'intention des lauréats dans l'année suivant l'inscription de ces derniers sur liste d'aptitude (**article 1 du décret 2016-1400 du 18 octobre 2016**).

C'est ainsi que s'est déroulée à l'Université des Antilles, le 12 mars 2025, une rencontre avec les 46 lauréats des **concours d'Éducateur de jeunes enfants (20)** et **d'Auxiliaire de puériculture de classe normale (26)**.



SERVICE CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS



05 96 70 08 86



concoursetexamens@cdg-martinique.fr

BOURSE DE L'EMPLOI / ASSISTANCE AU RECRUTEMENT



Le **service Stratégies pour l'emploi et le développement des compétences** du CDG Martinique accompagne activement les collectivités à chaque étape du recrutement. De la déclaration des postes à pourvoir à l'appui juridique sur la réglementation, en passant par la **recherche de profils ciblés**.

En parallèle, les demandeurs d'emploi bénéficient de conseils personnalisés pour optimiser leur CV, **renforcer leur candidature** et (mieux) répondre aux attentes du marché du travail. Grâce à la plateforme Emploi Territorial, les candidats peuvent enregistrer leur profil et leurs candidatures en ligne.

La **Bourse de l'emploi** facilite ainsi le rapprochement entre l'offre et la demande dans la Fonction Publique Territoriale.

CHIFFRES CLÉS



2 053

Le CDG traite quotidiennement les offres d'emploi déposées par les collectivités et établissements publics du territoire.

En 2025, 2 053 offres d'emploi ont été traitées, contre 2 141 en 2024. Le nombre d'offres d'emploi entre 2024 et 2025 demeure stable. Toutefois, 25 % des offres enregistrées en 2024 étaient directement liées à des opérations de restructuration menées par deux collectivités non affiliées.

Le service a réalisé près de 200 interventions à caractère technique et juridique auprès des collectivités, contribuant à la sécurisation et à la qualité des procédures de recrutement.



2 401

En 2025, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à la Bourse de l'emploi du CDG Martinique connaît une augmentation très significative, avec 2 401 demandeurs d'emploi enregistrés.

Cet effectif, multiplié par quatre par rapport à l'année précédente, s'explique principalement par la mise en service de la nouvelle plateforme de la Bourse de l'emploi, conçue pour simplifier les démarches d'inscription, renforcer la visibilité des profils auprès des employeurs publics. Ces candidatures sont intégrées à la CVthèque du CDG Martinique, constituant ainsi un vivier de compétences mobilisables par les collectivités. Les interventions du service, liées à l'information et à l'accompagnement individuel ou collectif des demandeurs d'emploi, visent à optimiser les candidatures et à valoriser les parcours professionnels.



4

Afin de renforcer l'attractivité de la Fonction Publique Territoriale et faire connaître la diversité des métiers territoriaux, le CDG Martinique participe à des événements dédiés à l'emploi. À ce titre, le CDG Martinique a participé auprès de ses partenaires le :

- 20 mars 2025, au **Forum de la Fonction Publique** organisé par l'Université des Antilles ;
- 04 mai 2025, aux « **Jeudis du retour** », avec l'association Alé Viré ;
- 04 juillet 2025, au « **Salon du retour** », également aux côtés de l'association Alé Viré ;
- 02 octobre 2025, à l'événement « **Les Rendez-vous de la Fonction Publique** », organisé par la **PFRH (Plates-formes Régionales d'appui interministériel à la gestion des Ressources Humaines)**.



1

Le CDG Martinique a lancé en 2025 ses ateliers « **Booste mon Profil Public** », destiné à **optimiser** les candidatures dans la Fonction Publique Territoriale. Ces ateliers visent à renforcer l'employabilité en accompagnant les participants dans la compréhension des spécificités de la FPT, l'**optimisation** de leur CV et la valorisation de leurs compétences à l'aide d'outils numériques. Le premier atelier, tenu en visioconférence le 5 août 2025, a ciblé des **fonctionnaires** de l'Hexagone souhaitant revenir exercer en Martinique, **levant ainsi les contraintes géographiques**.

FAIT MARQUANT

La **Conférence Régionale de l'Emploi Public Territorial (CRET)**, organisée par le CDG Martinique le 18 septembre, sur le thème « **Génération Z et IA, quelle Fonction Publique Territoriale à l'horizon 2030 ?** », a constitué un temps fort de réflexion collective sur les transformations structurelles affectant les collectivités et sur les enjeux présents et à venir de l'emploi public territorial.

Le CDG Martinique y a présenté :

- Le Panorama de l'emploi territorial, outil de référence sur les dynamiques et tendances professionnelles,
- la note d'analyse « **Emploi territorial – Regards d'avenir** », consacrée aux mutations prévisibles de l'emploi public à l'horizon 2030.

Cette conférence a permis d'enrichir la stratégie pour l'emploi public territorial reposant sur trois axes structurants :

- valoriser les métiers territoriaux et renforcer l'attractivité de la marque employeur,
- mobiliser les compétences et soutenir le développement de l'employabilité,
- moderniser les politiques de recrutement.



**SERVICE STRATÉGIES POUR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES**



05 96 70 90 24



emploi@cdg-martinique.fr

ASSISTANCE À L'ÉLABORATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU)



Depuis le 1er janvier 2021, le **Rapport Social Unique (RSU)** est devenu **obligatoire** pour l'ensemble des collectivités territoriales.

Cette réforme vise à simplifier et harmoniser le pilotage des ressources humaines en centralisant, dans un document unique, les **données sociales essentielles** à la gestion et à la stratégie RH des employeurs publics.

Le service Stratégies pour l'emploi et le développement des compétences accompagne les collectivités dans l'élaboration de **leur Rapport Social Unique (RSU)**, en apportant un **appui méthodologique et technique** à chaque étape du processus. Cet accompagnement vise à garantir la fiabilité des données sociales et à faciliter leur exploitation.

CHIFFRES CLÉS



99%

La campagne RSU de 2024, réalisée en 2025, s'est traduite par une forte mobilisation, avec 99% des collectivités et établissements publics ayant transmis leur rapport. Ce taux de réponse nettement supérieur à la moyenne nationale, permet au CDG de disposer de données fiables sur les effectifs territoriaux en Martinique.



136

C'est le nombre d'interventions effectuées par le CDG à la demande des collectivités dans le cadre de l'accompagnement à l'utilisation de la **plateforme Données Sociales** et des actions de collecte et de fiabilisation des données.



4 507

La collecte des données par le CDG Martinique permet de disposer d'une cartographie à l'échelle de la Martinique. Selon les données collectées en 2024, 4 507 agents territoriaux de Martinique ont plus de 60 ans, ce qui représente 27% de l'effectif total.

SERVICE STRATÉGIES POUR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES



05 96 70 90 24



emploi@cdg-martinique.fr

GESTION ET ACCOMPAGNEMENT DES FMPE



Le CDG Martinique intervient dans la prise en charge des fonctionnaires territoriaux de catégories A, B ou C, privés d'emploi **à l'issue d'un maintien en surnombre d'un an** dans leur collectivité. Cette mission, encadrée par les textes statutaires, s'accompagne d'un **recouvrement financier** auprès de l'employeur d'origine, jusqu'à la réaffectation de l'agent.

Rare mais structurante, cette situation mobilise une concertation étroite entre le CDG Martinique, la collectivité concernée et l'agent, afin de concilier au mieux les contraintes de gestion et les perspectives de reprise de poste.

CHIFFRES CLÉS



1

En 2025, le CDG Martinique a accompagné un **Fonctionnaire Momentanément Privé d'Emploi (FMPE)** dans le cadre d'un suivi individualisé, en veillant à la continuité de ses droits et en favorisant son retour à l'emploi.

À travers la mise en œuvre d'actions de formation et un appui à la mise en relation avec des collectivités en recherche de compétences, le CDG Martinique a offert à l'agent un cadre sécurisant et dynamique, propice à la valorisation de son parcours et à une réinsertion professionnelle.

SERVICE STRATÉGIES POUR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES



05 96 70 90 21

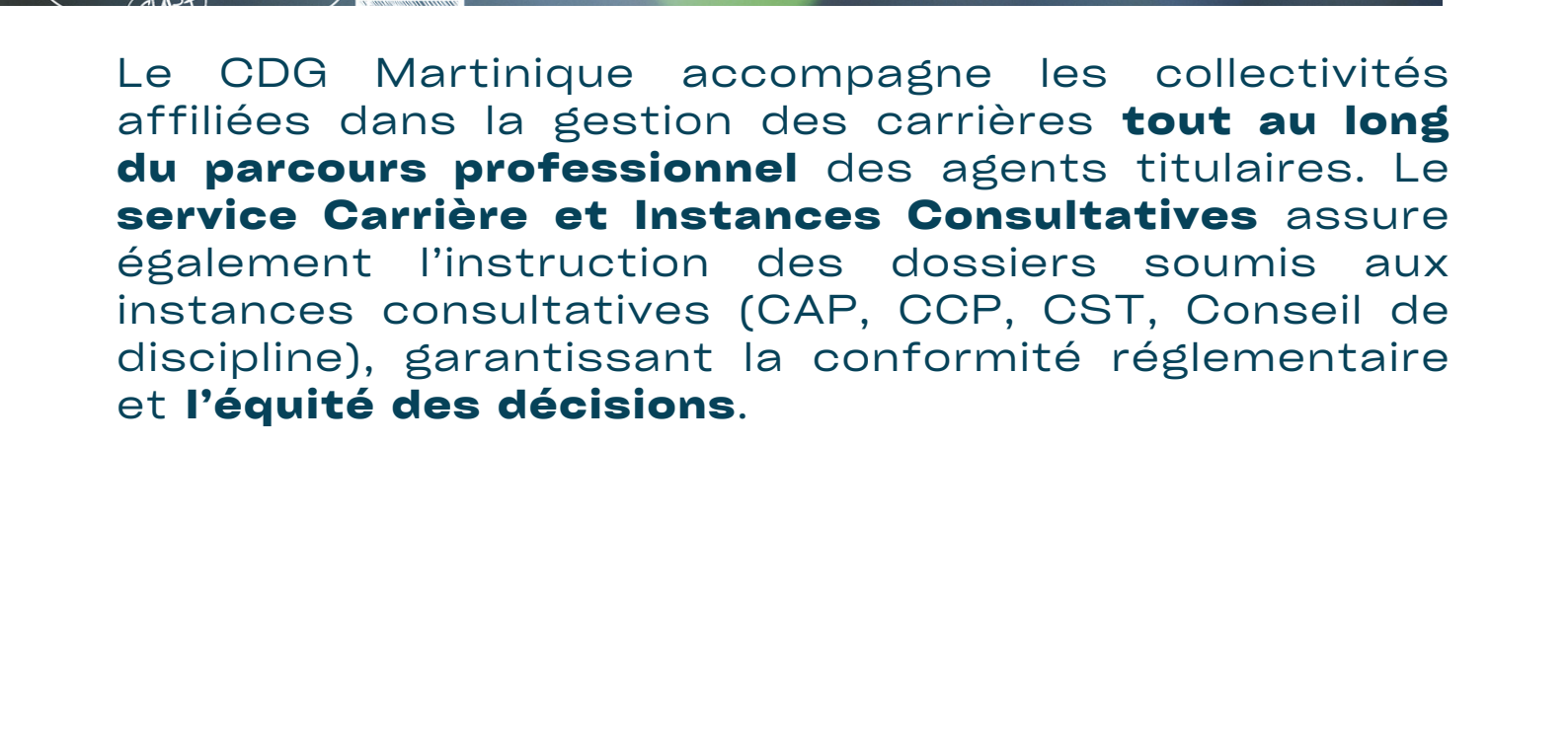


emploi@cdg-martinique.fr

LES PRESTATIONS RÉALISÉES POUR LES AFFILIÉS

Prestations réalisées pour les affiliés de manière obligatoire (moins de 350 agents) ou volontaire (plus de 350 agents)

- Gestion des carrières et fonctionnement des instances paritaires
- Assistance juridique statutaire
- Référent déontologue
- Accompagnement à la fiabilisation des comptes de retraite
- Assistance à la gestion de l'exercice du droit syndical et du dialogue social
- Accompagnement en évolution professionnelle
- Aide au maintien dans l'emploi
- Secrétariat du Conseil médical départemental
- Convention de participation - Protection Sociale Complémentaire (PSC)



CHIFFRES CLÉS



106

Au cours de l'année 2025, le CDG Martinique a maintenu son niveau d'expertise dans l'assistance aux collectivités et établissements publics affiliés. Le **service Carrières** a répondu à 106 demandes de conseils sur les carrières : promotion interne, les formations statutaires obligatoires, correction d'arrêté, avancements de grade, etc.

Une diversité de sujets qui témoigne de la richesse du statut.



11

Saisine de 11 dossiers en 2025. En moyenne tous les 2 ans, les campagnes de promotion interne mobilisent l'**équipe « carrières »** qui instruit scrupuleusement les dossiers déposés.

Chaque membre de l'équipe assure l'instruction d'une partie des dossiers doublé d'un binôme qui procède à une deuxième lecture.

À la fin de l'année 2025, une session exceptionnelle de promotion interne sur examen professionnel a été organisée. Sur les 11 dossiers déposés, aucun ne concerne le grade d'Éducateur principal de 2^e classe. En revanche, 4 dossiers ont été reçus pour le grade de Rédacteur principal de 2^e classe, 1 pour celui de Technicien principal de 2^e classe et 6 pour le grade d'Ingénieur.



3 950

C'est le nombre de carrières actualisées en 2025. Pour mener à bien sa mission, le CDG Martinique met quotidiennement à jour les carrières des agents à partir des copies des arrêtés transmis par les collectivités. Cela garantit aux collectivités un double suivi de la carrière des agents tout en permettant d'offrir aux collectivités affiliées des simulations et projections, indispensables pour le pilotage de la masse salariale.



13

CAP, CCP, CST, F3SCT, le CDG Martinique accompagne les collectivités dans la gestion rigoureuse des instances consultatives. Ainsi 13 instances paritaires consultatives ont été réunies en 2025. En sollicitant ces instances, les services RH renforcent la sécurité juridique de leurs actes, valorisent le dialogue social et s'inscrivent dans une démarche de gouvernance partagée et conforme aux exigences statutaires.

FAIT MARQUANT

Au cours de l'année, le service a mené plusieurs actions de terrain afin de renforcer la proximité avec les collectivités et de promouvoir nos dispositifs d'accompagnement. Deux visites ont été réalisées auprès des collectivités pour présenter **l'ensemble de nos offres de services**, incluant des rappels sur la promotion interne, l'avancement de grade, le **CREP**, les **Lignes Directrices de Gestion** ainsi que le vote électronique, sans oublier une démonstration de la **plateforme externe CIRIL**.



SERVICE CARRIÈRES ET INSTANCES CONSULTATIVES



05 96 70 08 86



carriere@cdg-martinique.fr

ASSISTANCE JURIDIQUE STATUTAIRE



Le CDG Martinique propose un appui juridique de premier niveau aux collectivités et établissements publics dans **l'interprétation et l'application du statut** de la Fonction Publique Territoriale. Cette assistance se traduit principalement par des **réponses ponctuelles** aux sollicitations des services RH, sur des sujets tels que les positions administratives, les procédures de recrutement, la protection sociale, etc.

Sans se substituer aux missions d'un cabinet d'avocat dans le cadre d'un contentieux, le CDG Martinique assiste les collectivités dans la mise en œuvre des règles statutaires. Il s'agit également d'assurer la diffusion de notes d'information et l'animation de réunions d'échanges.

CHIFFRES CLÉS



11

En 2025, le CDG Martinique a été sollicité pour l'analyse et le traitement de 11 dossiers complexes, nécessitant un examen approfondi des textes statutaires et une réponse individualisée. Ces situations, souvent sensibles, ont mobilisé l'expertise des services pour accompagner les employeurs dans la sécurisation de leurs décisions.



73

C'est le nombre de publications diffusées en 2025 sur le site internet du CDG Martinique, à travers les hebdomadaires juridiques et les brèves d'actualité statutaire. Ces supports ont pour vocation de tenir informés les employeurs publics des évolutions réglementaires et les points de vigilance en matière statutaire. S'ils constituent une base d'information utile, leur impact reste encore à renforcer. Une réflexion est engagée pour améliorer leur lisibilité, leur visibilité et leur portée pédagogique, afin de mieux répondre aux besoins des gestionnaires et de favoriser une appropriation plus large des contenus.

MISSION APPUI AUX COLLECTIVITÉS ET SÉCURISATION JURIDIQUE DES ACTES



05 96 70 08 86



assistancejuridique@cdg-martinique.fr



**Inclus dans la convention "socle commun"
pour les collectivités et établissements non affiliés**

RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE



Le CDG Martinique propose aux collectivités affiliées un service de référent déontologue, conformément aux obligations légales.

Ce dispositif permet aux agents publics et à l'Autorité territoriale de bénéficier d'un **accompagnement neutre et confidentiel** sur les questions liées aux obligations déontologiques, à la **prévention des conflits d'intérêts** ou encore à l'exercice de leurs fonctions. Ce service contribue à renforcer une culture éthique au sein de la Fonction Publique Territoriale.

CHIFFRES CLÉS



6

C'est le nombre de saisines du Référent Déontologue en 2025, principalement sur les sujets de cumul d'activités. Celui-ci soulève des enjeux majeurs en matière de respect des obligations déontologiques, de prévention des conflits d'intérêts et de préservation de la neutralité du Service Public. Il nécessite un encadrement rigoureux pour garantir l'équilibre entre les missions exercées au sein de la collectivité et les activités accessoires autorisées.

SERVICE RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE



05 96 70 68 62



referentdeontologue@cdg97.fr



**Inclus dans la convention "socle commun"
pour les collectivités et établissements non affiliés**

ACCOMPAGNEMENT À LA FIABILISATION DES COMPTES DE RETRAITE



Le CDG Martinique assure une mission obligatoire d'assistance à la fiabilisation des comptes individuels de retraite.

À ce titre, il exerce dans le cadre du partenariat conclu avec la **Direction des Retraites de la Caisse des Dépôts**, une mission d'information, d'accompagnement, d'assistance et d'intervention auprès de nos collectivités et établissements publics affiliés et de leurs agents.

CHIFFRES CLÉS



130

Le service a accompagné les collectivités affiliées dans la gestion de 130 dossiers retraite de leurs agents fonctionnaires ou stagiaires, effectuant au moins 28 heures par semaine. Cela se traduit par un accompagnement technique sur la saisie ainsi que le contrôle des dossiers et l'étude des résultats d'estimation. L'accompagnement du service inclut également les conseils réglementaires, les procédures pour toutes les situations de vos agents, ainsi que la communication des informations relatives à la retraite.



1 200

C'est le nombre d'agents de plus de 58 ans qui ont été reçus par le CDG Martinique, lors du **FRAT (Forum Retraite des Agents Territoriaux)**, organisé en juin 2025 à Madiana. Ce forum s'est articulé autour de **5 espaces** :

- Un village d'exposants (mutuelle, associations d'aidants, CCAS, etc.) ;
- Des conférences adressées aux agents territoriaux d'une part et aux élus et cadres dirigeants d'autre part ;
- Des ateliers pratiques autour de la gestion financière, le digital, l'optimisation de son patrimoine et le bien être ;
- Une permanence Info Retraite où les agents ont pu réaliser des simulations, être renseignés par **l'Assurance Retraite et la CNRACL**, et un espace de dépistage santé réunissant des professionnels (psychologue, diététicien, infirmière, opticien, etc.).



5

C'est le nombre d'ateliers et de formations réalisés à l'attention des gestionnaires et des DRH : actualités règlementaires, prise en main de l'outil Pep's, la retraite progressive, les avantages familiaux sont autant de thématiques que nous avons pu aborder lors des ateliers ou de rencontres élargies.



FAIT MARQUANT

Mieux informer, mieux préparer pour la retraite !

C'était l'objectif du **Forum Retraite des Agents Territoriaux (FRAT)** organisé par le CDG Martinique et ses partenaires, le 24 juin à Madiana.

1 200 agents territoriaux ont répondu présents pour s'informer, échanger et anticiper sereinement leur avenir.

Le CDG Martinique remercie tous les partenaires qui ont fait de cette journée une réussite !



SERVICE RETRAITE ET ASSURANCES



05 96 70 74 61



retraite@cdg-martinique.fr



**Inclus dans la convention "socle commun"
pour les collectivités et établissements non affiliés**

ASSISTANCE À LA GESTION DE L'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL ET DU DIALOGUE SOCIAL



Le CDG Martinique soutient le dialogue social en appuyant les collectivités affiliées et les organisations syndicales dans la gestion de l'exercice du droit syndical.

Il met à disposition un **local syndical** pour les organisations syndicales représentées dans les collectivités de moins de 50 agents, calcule et attribue les **contingents d'autorisations d'absence** et de **décharges d'activité de service**, et assure le **remboursement des charges salariales** liées aux absences syndicales, conformément à la réglementation en vigueur.

CHIFFRES CLÉS



1 500

C'est le nombre d'heures mensuelles allouées pour les décharges d'activité de service. Conformément à l'article 19 du décret 85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical, le contingent d'heures à accorder sous forme de décharges d'activité de service est égal au nombre d'heures fixées pour la strate d'électeurs inscrits sur la liste électorale du CST ou des CST, réparties entre les syndicats en fonction de leur représentativité.



369

C'est le nombre d'heures allouées pour les autorisations d'absence calculées par le CDG Martinique pour les collectivités et établissements publics situés dans le périmètre du CST placé auprès du Centre de Gestion. Conformément à l'article 14 du décret 85-397 du 3 avril 1985, ce calcul est effectué selon un barème appliqué au nombre d'heures de travail effectuées par les agents inscrits sur la liste électorale (230), à raison d'une heure d'autorisation d'absence pour 1 000 heures de travail accomplies par ces derniers.



2

Afin de dynamiser le dialogue social avec les organisations syndicales, des rencontres ont été organisées au cours de l'année. En 2025, 2 rencontres ont eu lieu : une première à l'occasion des vœux de début d'année et une seconde, pour faire un bilan des élections 2022 et ainsi établir les modalités d'organisation du vote dans le cadre des élections professionnelles prévues en décembre 2026.

FAIT MARQUANT

Dans le cadre de la **préparation des élections professionnelles 2026**, le Président du CDG MARTINIQUE a convié les Secrétaires généraux des organisations syndicales pour décider des modalités d'organisation du vote. Pour rappel, le vote lors des élections professionnelles de 2022 était hybride. Aussi, les partenaires sociaux présents lors de cette rencontre ont accepté à l'unanimité un **scrutin électronique** et se sont engagés à mener une réflexion commune afin d'identifier les actions nécessaires pour un meilleur accompagnement, des agents vers le vote électronique.



SERVICE DIALOGUE SOCIAL



05 96 70 66 86



droitsyndical@cdg-martinique.fr

ACCOMPAGNEMENT EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE



L'accompagnement professionnel des agents des collectivités affiliées, assuré par le CDG Martinique s'articule autour de deux prestations : le **Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)**, qui aide les agents à construire un projet adapté à leur parcours et la **Période de Préparation au Reclassement (PPR)**, destinée aux agents reconnus inaptes à leurs fonctions.

Ces dispositifs permettent de sécuriser les parcours, soutenir la mobilité et prévenir les situations de rupture professionnelle. Selon les cas, un accompagnement plus approfondi de l'agent peut donner lieu à une facturation facultative complémentaire.

CHIFFRES CLÉS



2

En 2025, le CDG Martinique a accompagné 2 agents dans le cadre de **l'Accompagnement en Évolution Professionnelle (AEP)**, dispositif visant à sécuriser les parcours et à favoriser l'évolution ou la mobilité professionnelle.

L'**AEP de premier niveau** permet d'informer et de conseiller l'agent, d'identifier ses compétences et de clarifier ses aspirations professionnelles afin de définir un projet d'évolution. L'**AEP de second niveau** propose un accompagnement renforcé, avec un appui à la mise en œuvre du projet professionnel, notamment par un suivi individualisé et une mobilisation des leviers nécessaires en lien avec la collectivité employeur. Ce dispositif contribue ainsi à la construction de parcours professionnels cohérents et durables au sein de la Fonction Publique Territoriale.

AIDE AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI



Le CDG Martinique accompagne les collectivités affiliées au maintien dans l'emploi et au reclassement professionnel des agents territoriaux en situation de handicap ou reconnus inaptes à l'exercice de leur fonction.

Depuis 2011, dans le cadre d'une convention entre le CDG Martinique et le **Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)**, cette offre permet aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement individualisé pour l'instruction de leur dossier de financement des **aides individuelles matérielles, techniques, et humaines**.

CHIFFRES CLÉS



34

C'est le nombre de dossiers qui ont été instruits en **Commission technique du FIPHFP**, témoignant de la dynamique d'accompagnement mise en œuvre par le CDG Martinique.

Cette instance s'inscrit dans une démarche coordonnée mobilisant l'équipe pluridisciplinaire (médecin du travail, ergonome, collectivités, service MEHR), avec pour objectif d'apporter des réponses adaptées et individualisées aux situations des agents, sur la base d'une analyse approfondie et de la prise en compte des préconisations médicales du médecin du travail.



74

C'est le nombre de dossiers traités par le CDG Martinique qui continue son accompagnement auprès des collectivités affiliées dans la constitution des dossiers de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), en lien étroit avec les agents concernés et son partenaire institutionnel, la **MMPH (Maison Martiniquaise des Personnes Handicapées)**. Celui-ci vise à sécuriser les parcours professionnels des agents confrontés à des problématiques de santé ou de handicap, tout en facilitant le maintien dans l'emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle.

La **reconnaissance RQTH** permet aux collectivités d'accéder aux dispositifs et aides financières du **FIPHFP**.



FAIT MARQUANT

À l'occasion de la **Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH)**, le CDG Martinique s'est engagé en tant que partenaire et co-financeur d'une conférence consacrée à la santé mentale au travail, organisée par la ville de Schoelcher.

Dans ce cadre, le **service Maintien dans l'Emploi Handicap et Reclassement** a présenté les enjeux actuels liés au bien-être des agents, ainsi que les dispositifs d'accompagnement proposés par le CDG aux collectivités, réaffirmant son rôle comme acteur de référence dans la promotion d'une approche préventive et partagée de la santé au travail sur le territoire.

DUODAY

Le CDG Martinique a accueilli lors de cette journée dédiée à l'insertion des personnes handicapées, deux femmes en situation de handicap, intégrées en binôme avec des collaborateurs. Cette action a permis de favoriser la découverte des métiers, de sensibiliser les équipes et de réaffirmer l'engagement du CDG Martinique en faveur de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.



SERVICE MAINTIEN DANS L'EMPLOI HANDICAP RECLASSEMENT



05 96 70 66 87



handicap@cdg-martinique.fr

SECRÉTARIAT DU CONSEIL MÉDICAL DÉPARTEMENTAL



Le **Conseil Médical Départemental** est une instance consultative qui donne un avis médical à l'Autorité territoriale pour éclairer les décisions administratives relatives à la santé des agents publics. Issu de la fusion du **Comité Médical** et de la **Commission de Réforme**, il aide l'Employeur public à accompagner les situations de santé avec rigueur et transparence.

Le CDG Martinique assure pour les collectivités affiliées, les missions de secrétariat de cette instance.

CHIFFRES CLÉS



253

C'est le nombre de demandes examinées en séance par le **Conseil médical** réuni en **formation plénière**, composée de médecins, de représentants du personnel et de représentants de l'employeur, rendant des avis sur des questions médicales en lien avec les **risques professionnels**, concernant notamment les **Congés pour Invalidité Temporaire Imputables au Service** (CITIS accident de service, CITIS accident de trajet, CITIS maladie professionnelle, invalidité).



580

C'est le nombre de demandes examinées en séance par le **Conseil médical** réuni en **formation restreinte**, composée exclusivement de médecins, rendant des avis sur les **congrés maladie** (CLM Congé de longue maladie, CGM Congé de grave maladie, CLD congé de longue durée) et sur l'aptitude physique.



65

C'est le nombre d'expertises sollicitées par le Conseil médical réuni en séance.

Ces expertises couvrent un large champ : la médecine générale, la psychiatrie, l'orthopédie, L'oto-rhino-laryngologie (ORL), la cardiologie, l'oncologie, l'ophtalmologie, la médecine physique et de réadaptation (MPR), la gériatrie.



178

Ce chiffre correspond au nombre de dossiers liés à la santé mentale instruits en séance par le Conseil médical. Le nombre de dossiers est appelé à augmenter en raison du vieillissement de la population, de l'usure professionnelle et du recul de l'âge de départ à la retraite.

FAIT MARQUANT

Afin de renforcer la professionnalisation des gestionnaires des collectivités, des séances de travail mensuelles ont été mises en place.

Au total, **64 gestionnaires** ont été reçus, ce qui a permis de consolider leurs compétences et de favoriser une meilleure compréhension des **enjeux liés au fonctionnement du Conseil Médical**.



SECRÉTARIAT DU CONSEIL MÉDICAL DÉPARTEMENTAL



05 96 70 08 86



instancesmedicales@cdg-martinique.fr



**Inclus dans la convention "socle commun"
pour les collectivités et établissements non affiliés**

CONVENTION DE PARTICIPATION - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE



La **Protection Sociale Complémentaire (PSC)** regroupe le **risque PRÉVOYANCE (maintien de salaire)** relatif à la couverture complémentaire des conséquences financières liées aux incapacités de travail, d'invalidité, d'inaptitude et de décès et le **risque SANTÉ (mutuelle)** permettant de compléter la couverture apportée par la Sécurité Sociale sur des remboursements de frais liés à la santé.

Dans le cadre de sa mission obligatoire, le CDG Martinique propose à l'ensemble des collectivités une **convention de participation mutualisée** pour ces deux risques.

CHIFFRES CLÉS



53

C'est le nombre de collectivités et d'établissements publics ayant adhéré à la **convention de participation en prévoyance** du CDG Martinique.



1 214

C'est le nombre d'agents adhérents à la **convention de participation en prévoyance** signée par leur collectivité.



20

C'est le nombre de collectivités et d'établissements publics ayant adhéré à la **convention de participation en santé** du CDG Martinique.



400

c'est le nombre d'agents adhérents à la **convention de participation en santé** signée par leur collectivité.



7€

À compter du 1^{er} janvier 2025, l'autorité territoriale a l'obligation de participer au financement du contrat de prévoyance de ses agents, à hauteur minimale de 7 €.

Prestations réalisées dans le cadre d'un conventionnement supplémentaire

- Médecine de prévention
- Conseils et assistance en matière de santé et sécurité au travail
- Inspection en santé sécurité au travail
- Assistance à l'élaboration et à la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Assistance à la gestion du contrat d'assurance statutaire (CNP Assurances)
- Accompagnement à la Gestion Prévisionnelle des Effectifs des Emplois et des Compétences (GPEEC)
- Médiateur (Médiation Préalable Obligatoire)

MÉDECINE DE PRÉVENTION



Le **service de Médecine de prévention** du CDG Martinique joue un rôle essentiel dans la préservation de la santé des agents territoriaux.

Il assure un suivi médical adapté aux risques professionnels identifiés, réalise des **visites médicales** ciblées, et mène des **actions en milieu de travail**. En lien avec les agents et les employeurs, il délivre des **conseils personnalisés**, dans le respect de la législation en vigueur. Ce dispositif permet d'anticiper les conséquences du travail sur la santé et de renforcer la prévention au sein des collectivités.

CHIFFRES CLÉS



2 370

C'est le nombre de visites médicales (visites médicales d'embauche, visites d'information et de prévention, visites de reprise, visites à la demande de l'agent) réalisées par le **service Médecine** du CDG Martinique en 2025.



0,1%

Trois, c'est le nombre d'inaptitudes prononcées sur l'année 2025.



18

Avec le renforcement de l'équipe médicale et une meilleure communication du rôle de chacun, le nombre d'actions en milieu de terrain a augmenté (réunions de synthèse régulières avec les services RH, mise en place de la campagne de réalisation des fiches établissements dans le cadre des risques professionnels, et rencontres avec les collectivités du Nord-Atlantique puis du Sud en juin et juillet).

FAIT MARQUANT

L'équipe médicale s'est renforcée avec l'arrivée d'une **nouvelle Infirmière en Santé au Travail (IDEST)**.

Il est à noter au cours de l'année 2025 la mise en service de la **plateforme uEgar** permettant la transmission immédiate des attestations de visites aux collectivités et aux agents dès fin mai 2025 ainsi que la réorganisation du suivi médical des agents par zonage, gage d'efficacité et de qualité de vie au travail pour tous.



SERVICE MÉDECINE DE PRÉVENTION



05 96 70 57 84



medecine@cdg-martinique.fr

CONSEILS ET ASSISTANCE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Le **conseil et l'assistance en matière de santé et sécurité au travail** des collectivités et établissements publics qui adhèrent à cette offre, constituent le cœur d'activité du **service Prévention des Risques Professionnels** du CDG Martinique.

Pour répondre au mieux à leurs obligations réglementaires et améliorer les conditions de travail des agents, des **méthodes et outils** sont proposés par le service.

CHIFFRES CLÉS



51

C'est le nombre de demandes d'assistance reçues (19% concernent l'accompagnement et l'Évaluation des Risques Professionnels, 17% concernent des problématiques de harcèlement ou d'agression).



7

C'est le nombre d'**Assistants de prévention** formés (formation initiale). Nous notons une diminution du nombre d'agents formés par rapport à l'année précédente (16). Cela s'explique par le fait que la majorité des collectivités soient déjà dotées d'Assistants de prévention en interne. L'accompagnement de ce public sera renforcé.



7

C'est le nombre d'animations et sensibilisations thématiques réalisées. 4 à la demande des collectivités sur les thématiques du bruit, des Risques Psychosociaux et de l'animation des « **Quart d'heure sécurité** ».

2 actions ont été menées à l'attention des acteurs de prévention des collectivités et établissements conventionnés : une réunion sur la **problématique** « **sargasses** » et une sensibilisation à la réalisation de « Quart d'heure sécurité ».



23

Ce chiffre représente le nombre d'interventions dans le cadre de l'accompagnement à la prévention des risques psychosociaux.



14

C'est le nombre d'interventions du **service Prévention des Risques Professionnels** dans l'accompagnement d'une collectivité sur l'appel à projet « **Prévention des risques pour les agents techniques** » du **Fonds National de Prévention (FNP)**. La conduite du projet a permis la sélection des candidats (soient 10 dossiers sur 159 présentés).

FAIT MARQUANT

En 2025, une réunion du réseau des Assistants et Conseillers de Prévention a été tenue sur le thème très sollicité de la « **Prévention des risques majeurs** ». Elle a amené l'intervention d'un expert, **Alberic Marcellin**, et la mise en place d'une action innovante: un **serious game** (chasse aux risques sismiques en équipe). L'objectif était de sensibiliser les participants sur les actions à mener avant, pendant et après un séisme.

D'autre part, face aux sollicitations croissantes sur la **problématique de la gestion des risques liés aux sargasses**, notamment concernant la sécurité des agents intervenant au ramassage ou travaillant à proximité, les **services de Prévention et de Médecine Préventive** ont pris l'initiative d'organiser une matinée d'échanges à l'attention des collectivités et établissements publics locaux.



SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



05 96 70 08 86



risquespro@cdg-martinique.fr

INSPECTION EN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL



La désignation d'un **Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)** est une obligation réglementaire pour les collectivités territoriales. Sa mission consiste à veiller à la conformité des conditions de travail avec les **règles d'hygiène et de sécurité**.

L'ACFI réalise des inspections, identifie les risques professionnels, formule des **recommandations** et contribue à la prévention des accidents et maladies professionnelles. Son action s'inscrit dans une démarche globale de protection des agents et **d'amélioration continue des environnements de travail**.

Le CDG Martinique couvre la quasi-totalité des collectivités affiliées et une collectivité non affiliée.

CHIFFRES CLÉS



49

C'est le nombre d'inspections réalisées par les **Chargés d'inspection** en 2025. Ils effectuent des visites de contrôle réglementaire en santé sécurité au travail au sein des collectivités conventionnées.



4

C'est le nombre de visites effectuées avec les délégations des instances Comité Social Territorial CST / Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Condition de Travail F3SCT. Elles sont réglementaires et contribuent à la protection de la santé des agents ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail.



19

Les agents chargés d'inspection ont participé aux instances représentatives du personnel (F3SCT / CST). Au cours de ces séances peuvent être présentés les rapports d'inspection et toutes les actions menées par la collectivité impactant la santé et la sécurité au travail des agents.

ASSISTANCE À L'ÉLABORATION ET À LA MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUEP)



Le CDG Martinique, à travers son service en charge de la **prévention des risques professionnels**, accompagne les collectivités et établissements publics conventionnés dans l'élaboration du **DUEP**.

Il s'agit de proposer une **formation et des outils adaptés**, une participation aux comités de pilotage et groupes de travail, ainsi qu'une participation aux **visites de terrain**.

Le CDG Martinique assiste ensuite le référent de la collectivité ou l'établissement dans la rédaction du document.

CHIFFRES CLÉS



39

C'est le nombre d'interventions observées en 2025 dans le cadre des démarches engagées. Ces interventions se répartissent entre les formations sur les outils, les visites de terrain, les séances de travail et la participation aux Comités de pilotage des démarches. En dehors de l'inspection, cette activité reste la mission principale du service.



5

C'est le nombre de collectivités accompagnées en 2025. Le service a poursuivi son accompagnement des **Assistants et Conseillers de prévention** en charge de la rédaction et du suivi du **Document Unique (DU)**.

2 démarches sont finalisées (validées en instances CST / F3SCT) et 3 démarches se poursuivent en 2026.

SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



05 96 70 08 86



risquespro@cdg-martinique.fr

ASSISTANCE À LA GESTION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE (CNP ASSURANCES)



Le CDG Martinique accompagne les collectivités et établissements publics qui font le choix de la **CNP Assurances** pour la couverture des **risques statutaires** liée aux absences pour raisons de santé, dans la gestion de leurs sinistres.

CHIFFRES CLÉS



58

Nombre de collectivités et établissements publics affiliés au contrat de la CNP Assurances et à la convention d'assistance à la gestion du contrat du CDG Martinique.



6,5%

Le taux d'absentéisme, tous risques confondus, est en net recul pour la seconde année consécutive.

626 077€

Le montant total des indemnisations versé par la CNP en remboursement des indemnités journalières et les frais médicaux, représentant la prise en charge de 2 740 sinistres.



2

Deux rencontres se sont tenues en visio conférence avec les gestionnaires. L'une portant sur le **Temps Partiel Thérapeutique (TPT)** et la seconde sur la procédure liée au **Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service (CITIS)**. Cette dernière ayant été co-animée par le service Gestion des sinistres de l'Assureur.

SERVICE RETRAITE ET ASSURANCES



05 96 70 08 86



assurancestatutaire@cdg-martinique.fr

ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (GPEEC)



Le **service Stratégies pour l'emploi et le développement des compétences** du CDG Martinique accompagne les collectivités dans la mise en place de leur **GPEEC**, en mettant à leur disposition un module dédié, adossé à l'application données sociales.

Grâce aux données renseignées sur les métiers dans le **Rapport Social Unique (RSU)** de la collectivité, le CDG Martinique appuie les collectivités dans leur analyse à travers des formations, ateliers, études ciblées. Cet outil permet **d'anticiper les besoins en compétences** et d'orienter la gestion des ressources humaines de manière stratégique.

CHIFFRES CLÉS



14

Présentée aux collectivités en 2023, cette nouvelle prestation facultative du CDG Martinique a suscité l'intérêt de 21 collectivités et établissements publics et l'adhésion de 14 d'entre eux. Ces employeurs publics bénéficient d'un premier niveau d'accompagnement permettant la réalisation d'**analyses Agent, Métier ou Collectivité**. Une collectivité a souscrit à un module complémentaire : **l'élaboration de fiches de poste**.



53 ans

L'âge moyen des effectifs territoriaux de Martinique est de 53 ans. Les enjeux liés au renouvellement des compétences et à la gestion des fins de carrière deviennent stratégiques pour les collectivités. Le module **GPEEC** proposé par le CDG Martinique permet d'anticiper ces évolutions démographiques en identifiant les besoins futurs, en préparant les mobilités internes et en construisant des plans d'actions afin de garantir la continuité et la qualité du Service Public.



7

C'est le nombre de métiers en tension recensés : **Responsable des affaires générales, Directeur des ressources humaines, Chargé de la commande publique, Coordonnateur budgétaire et comptable**, etc.

L'outil **GPEEC** permet également d'identifier les postes les plus exposés aux difficultés de recrutement, d'analyser les évolutions des compétences attendues et de construire les plans d'actions adéquats pour sécuriser les parcours professionnels et assurer la continuité du Service Public.

SERVICE STRATÉGIES POUR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES



05 96 70 90 24



emploi@cdg-martinique.fr

MÉDIATEUR



Le CDG Martinique propose une prestation facultative de médiation dans la cadre de la **Médiation Préalable Obligatoire (MPO)** pour certaines décisions individuelles défavorables (détachement, disponibilité, réintégration, classement à l'issue d'un avancement de grade ou d'une promotion interne, formation professionnelle, aménagement des conditions de travail d'un fonctionnaire reconnu inapte, etc.).

Le principal objectif est d'accompagner les employeurs et les agents confrontés à des **litiges** au sein de la Fonction Publique Territoriale, en favorisant des **solutions amiables** qui permettent un règlement plus rapide et limitent le recours aux procédures contentieuses.

CHIFFRES CLÉS



3

C'est le nombre de demandes envoyées par les agents des collectivités affiliées, en 2025.

Le traitement de ces 3 dossiers n'a pas conduit à un processus de médiation entre le CDG Martinique et les agents demandeurs, pour des motifs sortant du cadre de la mission du Médiateur.

11 collectivités affiliées ont conventionné la **Médiation Préalable Obligatoire (MPO)**.

Forum Retraite des Agents Territoriaux (FRAT)



Rencontre des Référénts Sargasses



Conférence Régionale de l'Emploi Territorial (CRET)



Séminaire CDG Martinique



Les rendez-vous de la Fonction Publique



Forum Retraite des Agents Territoriaux (FRAT)



Visite des Présidents de l'APCDGDOM



Conférence Régionale de l'Emploi Territorial (CRET)



Séminaire CDG Martinique



Rencontre des Référénts Sargasses



NOTES



**CENTRE DE GESTION DE LA Fonction
Publique Territoriale DE MARTINIQUE**

Zac Étang Z'Abricots - BP 1169
97249 Fort-de-France Cédex

☎ 05 96 70 08 86 - ☎ 05 96 70 64 32

✉ info@cdg-martinique.fr



www.cdg-martinique.fr



CDG 972



CDG MARTINIQUE